

Liège, le 3 novembre 2017

## REMEDIATIONS OBLIGATOIRES DE CHIMIE

Cours de chimie - Professeur R. Cloots

Premier quadrimestre 2017-2018

1<sup>ers</sup> bacheliers en biologie, chimie, géographie, géologie, physique

Les étudiants qui n'auront pas présenté l'interrogation dispensatoire du mercredi 15 novembre ou qui auront obtenu une cote inférieure à 10/20 pour cette interrogation seront dans l'obligation d'assister à une séance de remédiation obligatoire de chimie.

Cette séance aura lieu le mercredi 22 novembre, de 10h30 à 12h30 à l'amphi 500 B7a.

La liste des étudiants concernés par cette remédiation obligatoire sera publiée au plus tard le lundi 20 novembre sur e-campus et sur les pages 1, 2, 3 Sciences.

Au cours de cette séance, l'interrogation sera corrigée et un travail de remédiation obligatoire sera distribué aux étudiants. Les consignes se rapportant à la réalisation de ce travail y seront également précisées.

Les étudiants concernés qui ne se présenteront pas à la remédiation et/ou qui ne réaliseront pas correctement le travail demandé ne seront pas autorisés à présenter l'examen d'exercices de janvier.

Françoise Derwa & Morgane Valentin